

« Je parle pour moi et  
pour protéger les autres enfants. »

1 an d'appel à  
témoignages

21 septembre 2022



# Table des matières

---

<b>Synthèse.....</b>	<b>1</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>Bilan d'activité.....</b>	<b>6</b>
L'appel à témoignages.....	7
Les travaux.....	8
<b>Analyse des témoignages.....</b>	<b>9</b>
<b><i>Qui sont celles et ceux qui témoignent.....</i></b>	<b>9</b>
Profil des victimes.....	9
Caractéristiques des violences sexuelles subies durant l'enfance et l'adolescence.....	10
<b><i>Que nous disent les victimes ? Témoigner de sa souffrance et des autres conséquences.....</i></b>	<b>11</b>
Des violences qui provoquent une extrême souffrance.....	11
Et qui ont des conséquences tout au long de la vie .....	11
<i>Le développement de comportement à risques.....</i>	<i>13</i>
<i>L'impact sur la vie affective et sexuelle.....</i>	<i>15</i>
<i>L'impact sur la vie professionnelle.....</i>	<i>16</i>
<i>L'impact sur la vie familiale.....</i>	<i>17</i>
<b><i>Pour une politique de protection : "Je témoigne pour moi, et pour protéger les autres enfants.".....</i></b>	<b>19</b>
<b>Mettre en oeuvre les préconisations de la CIIVISE.....</b>	<b>20</b>

# Synthèse

---

Le 21 septembre 2021, la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants a lancé son appel à témoignages à destination des femmes et des hommes qui ont été victimes de violences sexuelles dans leur enfance.

Les plateformes téléphoniques confiées au Collectif Féministe Contre le Viol et à SOS Kriz ont, dans les heures suivantes, reçu des centaines d'appels, certains personnes disant « *j'ai attendu ce moment toute ma vie* ».

En une année, 16 414 témoignages ont été recueillis par téléphone, par écrit, sur le questionnaire en ligne sur le site internet de la commission, en audition à la CIIVISE ou dans les réunions publiques organisées chaque mois dans une ville de France.

C'est un mouvement d'une ampleur exceptionnelle qui montre à quel point cet espace était nécessaire : un espace de reconnaissance, de solidarité entre les victimes, et de rencontre avec la société tout entière qui prend conscience de la gravité des violences sexuelles faites aux enfants, par le nombre de victimes et par les conséquences durables des traumatismes qu'elles subissent.

Un an après le lancement de l'appel à témoignages, la CIIVISE se devait de restituer cette parole.

**L'analyse des questionnaires et des mails nous conduit aujourd'hui à insister sur les souffrances exprimées par les femmes et les hommes qui ont été victimes de violences sexuelles dans leur enfance.**

Des souffrances encore contemporaines et vives qui s'immiscent dans toutes les sphères de l'existence :

- **La santé physique et psychique** : douleurs inexplicables, symptômes du psychotraumatisme (conduites d'évitement, reviviscences), dépression, tentatives de suicide, conduites addictives, troubles alimentaires ;
- **Les études et le travail** ;
- **La vie familiale** ;
- **La vie affective et sexuelle** : impossibilité de nouer une relation épanouissante, absence de sexualité, multiplication des partenaires.

La réalité et la gravité de cette souffrance appelle une prise de conscience collective pour mettre en œuvre les mesures permettant de lutter contre l'impunité des agresseurs, de restaurer les victimes et de prévenir les violences sexuelles afin que les enfants puissent grandir en sécurité.

**C'est pourquoi, un an après le lancement de l'appel à témoignages la CIIVISE demande que soient mises en œuvre les préconisations qu'elle a formulées le 31 mars 2022 dans ses conclusions intermédiaires.**

Ces 20 préconisations sont articulées sur 4 axes fondamentaux : le repérage, le traitement judiciaire, la réparation incluant le soin, et la prévention. Certaines d'entre elles impliquent l'allocation de moyens financiers supplémentaires. A l'approche des discussions budgétaires pour l'année 2023, la CIIVISE entend insister sur 5 d'entre elles.

## Préconisations

**Préconisation 1** : organiser le repérage systématique des violences sexuelles auprès de tous les enfants par tou.te.s les professionnel.le.s.

**Préconisation 3** : créer une cellule de conseil et de soutien pour les professionnel.le.s destinataires de révélations de violences sexuelles de la part d'enfants.

**Préconisation 9** : doter les services de police judiciaire spécialisés dans la cyber-pédocriminalité des moyens humains et matériels nécessaires.

**Préconisation 15** : garantir des soins spécialisés en psychotrauma aux enfants victimes de violences sexuelles et aux adultes qu'ils deviennent.

**Préconisation 20** : organiser une grande campagne nationale sur les violences sexuelles faites aux enfants afin de faire connaître leurs manifestations et leurs conséquences sur les victimes, de faire connaître les recours possibles pour les victimes, de mobiliser les témoins en rappelant que ce sont des actes interdits par la loi et sanctionnés par le Code pénal.

# Introduction

---

**U**ne personne sur dix a été victime de violences sexuelles dans son enfance. **5,5 millions de femmes et d'hommes.**

Ainsi, autour de nous, parmi nos proches, nos collègues, nos ami.e.s, nos voisin.e.s, il y a des personnes qui ont été victimes de viol et d'agression sexuelle.

Longtemps, elles sont restées invisibles, gardant leurs traumatismes enfouis dans la solitude et ne trouvant autour d'elles ni écoute, ni compréhension, ni soutien. Plus encore, la société a minimisé l'ampleur et la gravité de cette réalité.

Les choses ont changé. Le courage des témoins, l'opiniâtreté des associations féministes, la puissance de la littérature, l'impact des réseaux sociaux, le travail de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise (CIASE) ont progressivement imposé la lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants comme un problème d'ordre public et de santé publique.

C'est dans ce contexte que la commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE) a été créée. **Son mot d'ordre : ensemble, sortons du silence.**

Il y a un an jour pour jour, le 21 septembre 2021, la CIIVISE a ouvert un appel à témoignages notamment en confiant une ligne d'écoute téléphonique au Collectif Féministe Contre le Viol et à l'association Sos Kriz. Dès l'ouverture de cette ligne, des centaines de personnes ont répondu à l'appel, disant souvent : « *j'ai attendu ce moment toute ma vie* ».

Depuis ce jour, la CIIVISE a reçu 16 414 témoignages. Ce mouvement d'une ampleur exceptionnelle montre à quel point cet espace de témoignages était nécessaire.

La CIIVISE est devenue l'espace de rassemblement où les victimes se découvrent nombreuses et solidaires. Elle est aussi l'espace où la société tout entière les rejoint, mesure la gravité de leur souffrance et sa responsabilité de mieux protéger ces enfants.

Ainsi, la CIIVISE, débitrice de la confiance des victimes, a deux missions indissociables : écouter les victimes, recueillir cette parole telle qu'elle se donne, pour elle-même, puissante et digne, et préconiser des politiques publiques ambitieuses et réalistes pour renforcer la culture de la protection.

Car chaque femme, chaque homme qui accorde sa confiance à la CIIVISE et lui confie son témoignage dit toujours « *je le fais pour moi et pour que les enfants ne vivent pas ce que j'ai vécu.* »

C'est pourquoi, dans ses conclusions intermédiaires du 31 mars 2022, la commission a formulé 20 préconisations sur quatre axes fondamentaux : le repérage, le traitement judiciaire, la réparation incluant le soin, et la prévention.

Ces préconisations doivent être mises en œuvre. **Il y a urgence, car la protection des enfants n'attend pas.**

Un an après le 21 septembre 2021, la CIIVISE se devait de restituer les témoignages qui lui ont été confiés mais aussi de rappeler les préconisations qu'elle a déjà formulées.

Chacune de ces préconisations est réaliste et réalisable. Elles doivent devenir des réalités.

### **Restituer la parole des victimes.**

Chaque témoignage est unique mais tous ces témoignages reflètent une expérience commune de la violence sexuelle.

Dans les réunions publiques, lors des auditions à la commission, comme au téléphone, par écrit ou dans les questionnaires, les victimes disent à quel point ces viols et ces agressions sexuelles ont profondément et durablement porté atteinte à leur bien-être et à leur développement dans l'enfance jusque dans leur vie d'adulte.

C'est pourquoi aujourd'hui nous choisissons, pour restituer la parole des victimes, d'insister sur les conséquences traumatiques des violences subies. Certaines sont connues mais souvent minimisées : impact sur la vie familiale, la scolarité et/ou la vie professionnelle, troubles alimentaires ou addictions. D'autres sont encore largement ignorées : c'est particulièrement le cas de l'impact sur la vie sexuelle et affective.

*« J'ai pris perpétuité à 8 ans. »*

Il ne s'agit pas d'un souvenir lointain, que l'on pourrait facilement oublier, mais d'un présent perpétuel de la souffrance qui rend toujours contemporaine la trace du passage à l'acte.

Nous devons mieux prendre en compte cette réalité avec deux exigences.

D'abord, reconnaître le courage et la dignité de ces enfants victimes et des adultes qu'ils sont devenus et qui affrontent leur existence.

Ensuite, nous organiser collectivement pour proposer à chaque victime des soins spécialisés en psychotrauma. Ces soins existent, ils ne sont pas dispensés. Quand ils le sont, ils sont si onéreux que souvent, les patient.e.s y renoncent.

## Construire une politique publique de protection

La construction d'un parcours de soins spécialisés est en effet une urgence (préconisation 15).

C'est l'une des cinq préconisations de nos conclusions intermédiaires sur laquelle nous souhaitons insister, au moment où vont s'ouvrir les débats budgétaires, parce qu'elles nécessitent l'allocation de moyens financiers supplémentaires.

Pour protéger les enfants, l'urgence c'est aussi d'organiser le repérage systématique des violences sexuelles (préconisation 1).

160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année.

Nous devons, pour les protéger, aller les chercher. Pour cela, il faut des professionnel.le.s spécialisé.e.s et donc formé.e.s.

Ces professionnel.le.s doivent aussi être soutenu.e.s. Être confronté.e à la violence sexuelle peut générer de la peur et donc du déni. Il est légitime d'attendre des personnes qui travaillent auprès des enfants de mieux les protéger, à condition de les aider. C'est pourquoi une cellule pluridisciplinaire de soutien aux professionnel.le.s doit être créée, qui favorisera l'enclenchement de la chaîne de protection (préconisation 3).

L'explosion des contenus pédo-pornographiques sur internet appelle une réponse de grande ampleur. Les services spécialisés de police et de gendarmerie ont développé une compétence reconnue. Leurs moyens sont insuffisants et doivent être renforcés (préconisation 9).

Enfin, une grande campagne nationale s'impose (préconisation 20). La dernière campagne étatique sur l'inceste a été menée en 2002, il y a vingt ans.

# Bilan d'activités

---

## La Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants

Dans le contexte actuel de libération de la parole, la création de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE) est la réponse publique à une prise de conscience collective de l'ampleur et de la gravité de toutes ces violences.

Le 23 janvier 2021, le Président de la République a désigné Edouard Durand, juge des enfants, et Nathalie Mathieu, directrice générale de l'association Docteurs Bru, pour présider la CIIVISE dont l'ancien secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles, Adrien Taquet, avait annoncé la création en août 2020.

Le 11 mars 2021, la commission a été installée par Adrien Taquet afin de faire des préconisations pour mieux prévenir les violences sexuelles, mieux protéger les enfants victimes et lutter contre l'impunité des agresseurs.

### *Une commission pluridisciplinaire*

La commission est composée de vingt-cinq membres : des expertes et des experts issu.e.s de différents horizons professionnels, des victimes et des associations de victimes.

### *Les co-présidents*

#### **Edouard Durand**

Edouard Durand est magistrat, expert de la protection de l'enfance.

Il a notamment été juge des enfants à Marseille et à Bobigny.

Il est membre du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) et a été co-président de la commission « Violences de genre » du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh).

Il a participé à l'élaboration du premier plan gouvernemental contre les violences faites aux enfants.

#### **Nathalie Mathieu**

Nathalie Mathieu est directrice générale de l'association Docteurs Bru, qui accueille dans une maison spécialisée des jeunes filles victimes d'inceste.

Elle a été responsable du dispositif d'accueil des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance en Seine-Saint-Denis.

Elle a également été directrice d'établissements médico-sociaux.

# L'appel à témoignages

Le 21 septembre 2021, la CIIVISE lançait un appel à témoignages à destination des adultes ayant été victimes de violences sexuelles dans leur enfance.

Un an plus tard, nous avons reçu des milliers de témoignages.

## 16 414 TÉMOIGNAGES

Parmi lesquels :

### 6 754 appels

Tout adulte souhaitant témoigner de violences sexuelles subies dans son enfance peut appeler le **0 805 802 804** depuis la métropole ou le **0 800 100 811** depuis l'Outre-mer et l'étranger. Les proches des victimes peuvent également apporter leur témoignage en composant ces mêmes numéros.

Les victimes trouvent une écoute et un accompagnement auprès d'écouteresses et d'écouteresses expérimentées et formées sur les violences sexuelles, qui travaillent respectivement pour le Collectif féministe contre le viol (CFCV) et SOS Kriz, deux associations spécialisées.

### 2 850 mails et courriers

Tout adulte souhaitant témoigner de violences sexuelles subies dans son enfance ainsi que les proches des victimes peuvent également adresser un mail à l'adresse **teмоignages@ciivise.fr** ou un courrier à **CIIVISE, 14 avenue Duquesne, 75007 Paris**. Ces témoignages sont lus chaque jour et reçoivent une réponse personnalisée de l'équipe support de la CIIVISE.

### 6 526 questionnaires

Ce questionnaire, en ligne sur le site internet de la CIIVISE, est un outil supplémentaire pour une connaissance exhaustive des violences dont témoignent les victimes (circonstances, lien de proximité avec l'agresseur, conséquences sanitaires et sociales, etc.).

Tous ces témoignages sont extrêmement forts et importants car ils permettent de mesurer pleinement la gravité des violences sexuelles et de décrypter la stratégie des agresseurs.

## Les Rencontres de la CIIVISE

### Réunions publiques et auditions individuelles

### 284 témoignages

Chaque mois, depuis octobre 2021, la commission se déplace dans une grande métropole régionale à la rencontre des victimes, de leurs proches et des acteur.rice.s de terrain : ce sont les "Rencontres de la CIIVISE".

Nous nous sommes d'ores-et-déjà déplacé.e.s à Nantes (octobre), Bordeaux (novembre), Avignon (décembre), Lille (janvier), Paris (février), Lyon (mars), Marseille (avril), Nancy et Paris (mai), Rouen (juin).

## La consultation d'expert.e.s

Pour définir une culture de la protection efficace, la CIIVISE se fonde sur la parole des victimes, recueillie par tous les moyens précités, et sur celle des expert.e.s, auditionné.e.s par la commission ou consulté.e.s lors de visites de terrain à l'occasion des Rencontres de la CIIVISE.

### 62 expert.e.s auditionné.e.s

Psychiatres, psychologues, historien.ne.s, sociologues, médecins, responsables de politiques publiques, magistrat.e.s ...

La commission s'appuie sur les auditions qu'elle mène pour nourrir ses préconisations.

### Des visites de terrain

La commission se déplace régulièrement à la rencontre d'expert.e.s qui travaillent au contact direct des victimes : CN2R, Maison des femmes de Saint-Denis, AGEF, UAPED de Nantes, Hôpital Ballanger, Centre de formation de la gendarmerie nationale, Unité psychotrauma du CHU Montfavet, maison d'enfant à caractère social ...

## Les travaux

### 1 colloque organisé

À l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant, le 17 novembre 2021, la commission a présenté les premiers enseignements tirés de la parole des victimes et de l'audition des expert.e.s.

Quinze expert.e.s sont intervenu.e.s sur les quatre axes de travail de la commission : la libération de la parole, le repérage, la protection et la réparation.

### Les conclusions intermédiaires

Le 31 mars 2021, la CIIVISE a publié ses conclusions intermédiaires. S'appuyant autant sur les témoignages des victimes que sur l'audition des expert.e.s, la CIIVISE a formulé 20 préconisations qui répondent à une urgence : aller chercher les 160 000 enfants victimes chaque année, pour les mettre en sécurité et pour les protéger.

### 1 avis publié

Entre son installation, en mars 2021, et le lancement officiel de l'appel à témoignages, en septembre 2021, la quasi-totalité des messages déjà adressés à la CIIVISE étaient des appels à l'aide de la part de mères, très majoritairement, dont l'enfant avait révélé des violences sexuelles de la part de son père. Ces mères se sont trouvées mises en cause et accusées d'avoir manipulé leur enfant, le plus souvent dans un contexte de séparation. C'est la raison pour laquelle la CIIVISE a publié son premier avis du 27 octobre 2021.

# Analyse des témoignages

Dès l'installation de la CIIVISE, de très nombreuses personnes se sont adressées à elle pour témoigner et demander à être auditionnées. Le lancement de l'appel à témoignages le 21 septembre 2021 a démultiplié ce mouvement.

Dépositaire d'une confiance, et alors que l'appel à témoignages a été lancé il y a un an jour pour jour, la CIIVISE devait restituer cette parole en analysant les réponses au questionnaire, ainsi que des témoignages reçus par mail.

La CIIVISE a en effet souhaité proposer à chaque personne qui fait la démarche de témoigner de remplir un questionnaire détaillé, sur internet. L'objectif du questionnaire est de caractériser les violences sexuelles subies durant l'enfance et l'adolescence et de contribuer à l'évolution des politiques publiques pour une protection des enfants plus efficace.

Entre le 21 septembre 2021 et fin août 2022, 6 393 personnes ont répondu au questionnaire.

## Qui sont celles et ceux qui témoignent ?

### Profil des victimes

**9 victimes sur 10 sont des femmes.**  
**13% des victimes sont en situation de handicap.**  
**L'âge moyen des personnes qui témoignent est de 44,3 ans.**

Les personnes qui ont répondu sont majoritairement des femmes : 5 652 femmes (88%) et 741 hommes (12%) majeurs ont complété le questionnaire en ligne. Cette répartition s'explique par le caractère sexué des violences, démontré par les enquêtes en population générale depuis de nombreuses années (Charruault et al., 2020 ; Gorza et al., 2019 ; Guyavarch, 2010 ; Bajos et Bozon, 2008).

Soulignons que 13% des personnes étaient en situation de handicap au moment de l'enquête. Parmi ces 831 personnes, 108 étaient déjà en situation de handicap lors des violences sexuelles (soit 13%).

## Caractéristiques des violences sexuelles subies durant l'enfance et l'adolescence

**8 victimes sur 10 sont des victimes d'inceste.**

**Les actes sexuels débutent très tôt, se répètent et perdurent, en particulier lorsqu'ils se sont produits dans le cadre de la famille ou de l'entourage proche.**

**Une victime d'inceste sur 4 avait moins de 5 ans au moment des faits.**

On constate que l'âge médian aux premières violences sexuelles intrafamiliales est de 7 ans pour les filles et de 8 ans pour les garçons, tandis qu'il est de 12 ans pour les filles et les garçons lorsque les violences sont commises dans l'espace public.

L'analyse des questionnaires met en outre en évidence le fait que l'agresseur est le plus souvent un membre de la famille – dans 81% des cas – ou de l'entourage proche (22%) ou d'une institution (11%), certaines personnes ayant été victimes plusieurs fois dans des contextes différents.

Dans les cas d'inceste, lorsque la victime est une fille, l'agresseur est le plus souvent le père, le grand frère/demi-frère, l'oncle, le grand-père, le cousin, le beau-père.

Dans l'entourage proche et au sein des institutions, les agresseurs usent de la relation de confiance établie avec la jeune victime pour commettre des violences sexuelles : 74,4% des personnes (hommes et femmes) ayant subi des violences sexuelles dans l'entourage et 70,7% des personnes ayant subi des violences sexuelles au sein d'institutions ont mentionné avoir eu confiance en l'agresseur. En revanche, dans l'espace public, les agresseurs sont généralement des inconnus.

Les victimes rapportent principalement des agressions sexuelles sans pénétration, et/ou des viols (ou des tentatives de viols) endurés dans l'enfance. A titre illustratif, parmi les femmes qui mentionnent des violences sexuelles incestueuses, 67% rapportent des agressions sexuelles et 59% des viols ou tentatives de viol.

## Que nous disent les victimes ? Témoigner de sa souffrance et des autres conséquences

*« On l'a vécu, vous pouvez l'entendre. »*

### Des violences qui provoquent une extrême souffrance

L'ampleur du mouvement social dit de « libération de la parole », comme celui de l'appel à témoignages lancé par la CIIVISE, de même que les travaux menés par la CIASE, mettent en évidence à quel point les personnes victimes de violences sexuelles dans l'enfance aspirent à ce que leur parole soit mieux reconnue, notamment s'agissant de l'ampleur et de la gravité des conséquences des violences sexuelles sur leur existence.

La souffrance des femmes et des hommes victimes de violences sexuelles dans l'enfance est particulièrement patente à la lecture des témoignages.

Ces témoins sont des adultes, ils ont 44 ans en moyenne, et sont parfois beaucoup plus âgés. Les violences sexuelles ont été commises plusieurs décennies avant leur témoignage mais la souffrance reste présente et vive. Dans les témoignages oraux, comme dans les écrits, c'est cette souffrance qui est d'abord exprimée. La reconnaissance qui est due aux victimes, c'est donc à la fois le constat de la transgression par le passage à l'acte et la prise en compte de cette souffrance à la mesure de sa gravité.

*« C'est l'histoire d'un crime qui a détruit mon enfance et ma vie d'adulte. »*

*« Ma vie, c'est : tomber, thérapie, se relever. Tomber, porter plainte, se relever. Tomber, faire semblant. ».*

### Et qui ont des conséquences tout au long de la vie

Parmi les différentes modalités de témoignage, chaque personne a également la possibilité d'adresser un mail. Soulignons que chaque mail réceptionné a fait l'objet d'une réponse par les rapporteur.e.s de la commission. Aux fins de mettre en lumière ce que veulent nous transmettre les personnes qui interpellent la CIIVISE et la manière dont elles s'approprient cet espace de parole, nous avons examiné un corpus restreint de 150 courriels reçus durant les cinq premiers mois de l'appel à témoignages.

Les mails permettent aux personnes qui témoignent d'insister sur ce qui a le plus marqué leur parcours de vie. Ainsi, **ce sont principalement les conséquences des violences sexuelles qui sont évoquées par les victimes.**

## Analyse des mails

**Dans 7 mails sur 10, les personnes mentionnent l'impact des violences sur leur santé psychique (conduites d'évitement, tentatives de suicide, dépression, cauchemars).**

*« Je n'arrive pas à être dans mon corps. Je ne suis pas là en fait. Je suis à côté. Comme si j'étais morte intérieurement. »*

**Dans 3 mails sur 10, l'impact sur la santé physique est également mentionné.**

*« C'est comme si les cellules s'en souvenaient physiquement. Comme si on ressentait tout dans son corps, tout le temps. Et je ne sais pas, on pourrait oublier, voilà, mais on n'oublie pas. »*

**Dans 3 mails sur 10, les victimes évoquent les répercussions sur leur vie affective et sexuelle.**

*« Je vomissais à chaque rapport sexuel, je dormais en chien de fusil, il ne fallait pas me toucher après l'amour. Pas de câlins. J'avais peur la nuit. J'étouffais. »*

*« Ça fait longtemps qu'on est ensemble avec mon mari. Et il ne sait pas que chaque fois, chaque fois que je touche sa langue, j'ai des hauts le coeur. »*

**Près d'un mail sur 4 fait état des conséquences sur la vie scolaire et professionnelle des victimes.**

*« Allez dire à un patron : "Je suis une ancienne victime, vous ne pouvez pas m'accorder un petit peu de tolérance ?" On va me prendre pour un malade ! »*

L'analyse des questionnaires vient largement corroborer l'ampleur et la gravité des conséquences des violences sexuelles pour les personnes qui en ont été victimes.

Les violences sexuelles subies dans l'enfance entraînent d'abord des conséquences extrêmement graves sur la santé des victimes, sur le plan physique, psychologique mais aussi neuro-biologique.

**Plus de 8 victimes sur 10 estiment que les violences sexuelles ont eu un impact sur la confiance en soi et sur leur santé psychique.**

**Une victime sur 2 estime que les violences sexuelles ont eu un impact sur sa santé physique.**

Comme la CIIVISE l'avait précisé dans ses conclusions intermédiaires de mars 2022, les troubles psycho-traumatiques, qui se retrouvent chez près de 100% des enfants victimes, sont une conséquence universelle des violences sexuelles, quels que soient l'âge, le sexe, la personnalité ou les antécédents de l'enfant.

Les conséquences des violences sexuelles sont d'autant plus grandes que la victime est jeune, qu'il s'agit d'un viol commis par un ou plusieurs proches, que les violences ont commencé tôt et/ou sont répétées et accompagnées de menaces ou d'autres violences.

Les symptômes sont multiples : conduites d'évitement de lieux, de personnes, d'activités qui rappellent l'agression ou l'agresseur, cauchemars avec une difficulté majeure pour se rendormir, hyperactivité, irritabilité, signes de souffrance physique sans cause organique, état de dissociation cognitive, corporelle et émotionnelle.

Les violences sexuelles entraînent également des conséquences sur le développement et la construction de la personnalité de la victime, sur sa vie entière si la victime n'est pas accompagnée de façon spécialisée sur les plans psychologique, médical, social et judiciaire.

### **Le développement de comportements à risque**

La grande majorité des femmes et des hommes qui ont témoigné auprès de la CIIVISE ont développé des comportements à risque à la suite des violences sexuelles. Seuls 11% des femmes et 15% des hommes ont déclaré n'avoir développé aucun des comportements abordés dans le questionnaire.

Les troubles alimentaires, les problèmes d'addiction, l'agressivité/la violence, les tentatives de suicide sont les comportements le plus souvent rapportés par les victimes. Cependant, les femmes ayant été confrontées à des violences sexuelles sont plus fréquemment affectées par des troubles alimentaires que les hommes, et ces derniers sont plus sujets à des problèmes d'addiction (drogue, médicaments, alcool) que les femmes.

**Près d'une femme sur 2 décrit des troubles alimentaires et près de 4 hommes sur 10 font état de problèmes d'addiction.**

## Les troubles alimentaires

Les liens entre les troubles du comportement alimentaire et les violences sexuelles dans l'enfance, qui ressortent de l'analyse du questionnaire, ont été démontrés, notamment, par une étude publiée en janvier 2022 dans la revue internationale *Eating and Weight Disorders* [1]. Les chercheur.e.s ont étudié les données du Collectif féministe contre le viol (CFCV) portant sur 4 ans et demi, soit un panel de 12 638 appels de victimes de violences sexuelles.

Les troubles du comportement alimentaire (TCA) reflètent une perturbation de la relation à l'alimentation. Ils peuvent être de trois grands types : l'anorexie mentale, la boulimie ou encore l'hyperphagie boulimique.

Il ressort de leurs travaux que les victimes développant des TCA ont confié avoir subi des violences sexuelles à un âge beaucoup plus jeune que les autres victimes et principalement au sein de la famille.

*« Je n'ai eu de cesse que de masquer mon corps, avec des vêtements trop grands, avec de la graisse, pour ne plus être une proie, pour ne plus être vue. »*

*« En maigrissant, j'avais le sentiment de reprendre le contrôle de mon corps et d'échapper au contrôle de mon agresseur. En maigrissant, je disparaissais un peu. »*

La méconnaissance de nombreux professionnel.le.s de santé de la relation entre violences sexuelles et troubles du comportement alimentaire est préjudiciable pour les personnes qui souffrent de TCA. Elle représente pour elles une perte de chance importante et un risque d'aggraver leur souffrance. Le traitement uniquement symptomatique des troubles du comportement alimentaire est souvent voué à l'échec, avec des régimes, des hospitalisations et des rechutes à répétition [2].

## Les conduites addictives

La grande majorité des femmes et des hommes qui ont témoigné auprès de la CIIVISE ont développé des comportements à risque à la suite des violences sexuelles. Seuls 11% des femmes et 15% des hommes ont déclaré n'avoir développé aucun des comportements abordés dans le questionnaire.

Les troubles alimentaires, les problèmes d'addiction, l'agressivité/la violence, les tentatives de suicide sont les comportements le plus souvent rapportés par les victimes. Cependant, les femmes ayant été confrontées à des violences sexuelles sont plus fréquemment affectées par des troubles alimentaires que les hommes, et ces derniers sont plus sujets à des problèmes d'addiction (drogue, médicaments, alcool) que les femmes.

Les addictions sont l'une des conduites à risque qui peuvent être une conséquence des violences sexuelles. Comme le relève Bessel Van der Kolk [3], 30 à 50% des gens gravement traumatisés développent des problèmes de toxicomanie. C'est le cas pour 38% des hommes et 30% des femmes qui ont répondu au questionnaire de la CIIVISE.

[1]Malet-Karas, A., Bernard, D., Piet, E. et al. Disordered eating as a repercussion of sexual assault: a consequence to consider. *Eat Weight Disord* 27, 2095–2106 (2022).

[2] Mémoire traumatique et victimologie, Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte, 2015

[3] Bessel Van der Kolk, *Le corps n'oublie rien*, Albin Michel, 2018

Comme toute conduite à risque, l'addiction à l'alcool ou aux drogues ont un effet dissociant qui crée une anesthésie émotionnelle, un soulagement provisoire [1]. En ce sens, l'addiction peut être perçue par les victimes de violences sexuelles comme un moyen de survivre.

*« Je prends de l'alcool ou du cannabis pour m'anesthésier et non pas pour chercher un effet récréatif, euphorique. C'est simplement pour pouvoir sombrer dans un sommeil sans rêve, puisque les rêves sont essentiellement formés de cauchemars. »*

Les conduites addictives ont cependant des conséquences néfastes sur la santé physique et psychique et augmentent la vulnérabilité des victimes.

*« J'ai vécu tant bien que mal, en étant écorchée vive, très culpabilisée, mal dans ma peau, sans confiance en moi, buvant, fumant et essayant pas mal de drogues. »*

Le soin des addictions implique donc le repérage des violences sexuelles et le soin du psychotraumatisme qui en résulte.

### **L'impact sur la vie affective et sexuelle**

*« Il faut parler de la sexualité et de la relation aux corps car notre société a un profond malaise avec cela. »*

Si l'impact des violences sexuelles sur la santé mentale ou physique fait l'objet d'une littérature dense, la question spécifique de leur impact sur la sexualité et la vie intime et affective des victimes a été peu creusée.

Lorsqu'elles se confient par écrit ou lors des auditions, les victimes parlent presque toujours des conséquences des viols et des agressions sexuelles sur leur vie intime à l'âge adulte, leur couple, leur parentalité, leur sexualité. Pourtant, cette réalité est largement ignorée. La CIIVISE se doit d'en parler.

#### **L'impact sur la vie affective et sexuelle se traduit notamment par un impact sur la santé sexuelle :**

- 4 femmes victimes sur 10 rapportent des douleurs (vaginisme principalement) ;
- Près de 3 femmes sur 10 rapportent des problèmes gynécologiques (infections à répétitions principalement) ;
- Près d'un homme sur 3 rapporte des troubles de l'érection.

#### **La sexualité des victimes est également impactée de manière récurrente :**

##### **Plus de 3 victimes sur 10 rapportent :**

- Une absence de libido ;
- Une baisse de libido ;
- Une absence de vie sexuelle.

[1] Muriel Salmona, Violences sexuelles, Dunod, 2021

Les violences sexuelles se traduisent par une baisse ou une absence de sexualité pour près de 4 femmes sur 10 et un peu moins d'un homme sur 5 (absence ou baisse de libido, absence de vie sexuelle).

Au contraire, les violences sexuelles se traduisent par une hypersexualité (multiplication des partenaires notamment) pour près d'un homme sur 2 alors que ce n'est le cas que pour une femme sur 3.

*« Ma sexualité est une longue traversée du désert. J'ai été atteinte de vaginisme durant une vingtaine d'années. Je ne me suis jamais sentie normale.. »*

*« Ce ne sont peut-être pas toujours des faits graves, mais bout à bout, c'est une histoire de femme parmi d'autres semée d'épisodes où je me suis sentie traitée comme un objet, menacée et souillée. Qui ont contribué à rendre ma vie plus compliquée. »*

*« Mon adolescence a été une période où mon corps ne m'appartenait plus, je le laissais à la merci du premier qui voulait bien de moi. »*

*« Ce sentiment contribue à expliquer ma sexualité précoce (14 ans la première fois) et mon hypersexualité jusqu'à 17 ans, alternant ensuite avec des phases de dégoût, de rejet et d'abstinence. Cela explique selon moi pourquoi je suis à la fois désinhibée et prude. »*

En matière de santé sexuelle, il apparaît essentiel d'identifier les pathologies surreprésentées chez les victimes de violences sexuelles dans l'enfance dans une optique à la fois de prévention de ces pathologies et de repérage des victimes de violences sexuelles, notamment dans le cadre des consultations gynécologiques.

## L'impact sur la vie professionnelle

**Près d'une victime sur 2 rapporte des conséquences sur sa scolarité et plus de 4 victimes sur 10 sur leur vie professionnelle.**

Pour un grand nombre de victimes qui se confient à la CIVISE, l'école ou le travail semblent être des refuges, qui les tiennent éloignées des violences ou de leurs conséquences :

*« L'école a été pendant longtemps ma bouée de sauvetage et ma vie professionnelle et publique (qui dépassent largement ma vie personnelle) sont de jolies vitrines qui masquent le champ de ruines. Comme on m'a bien appris à le faire quand j'étais enfant. »*

D'autres, nombreuses également, rapportent la manière dont elles en sont venues à interrompre leurs études ou leur carrière professionnelle à la suite des violences.

Ces conséquences ont déjà fait l'objet de travaux, menés notamment par l'association Mémoire traumatique et victimologie [1] : les difficultés rencontrées dans le cadre du travail sont généralement assimilées par les victimes à des conséquences des violences, puisqu'elles précisent bien souvent que leur avenir aurait pu être meilleur, si elles n'avaient pas subi ces violences.

*« J'ai le sentiment que je n'ai pas pu construire ma vie, que j'ai été empêchée, intérieurement, d'être celle que j'aurais dû devenir. »*

[1] Mémoire traumatique et victimologie, Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte, 2015

L'association identifie également un phénomène de « double peine » qui tient à l'impossibilité pour les victimes d'expliquer ce qui les empêchent de réussir.

*« L'inceste n'a pas que des répercussions sur ma santé physique - je suis reconnue handicapée ne pouvant plus exercer d'activité professionnelle depuis 2017 - psychique et sexuelle. Il m'a rendu étrangère à moi-même, incapable de me défendre alors que je suis toujours dans l'hyper vigilance, incapable de prendre des décisions au sujet d'un avenir qui reste une notion sans substance. »*

Certaines victimes peuvent se retrouver en situation de précarité parce qu'elles ont dû quitter leur foyer pour fuir leur famille, en raison des violences qu'elles subissaient ou parce que les symptômes du psychotraumatisme les ont contraintes d'exercer des emplois précaires.

*« J'ai fait des petits boulots qui ne me correspondaient pas, c'était alimentaire. J'ai fait beaucoup de CDD, parce que de cette manière, j'échappais à une emprise d'une figure d'autorité. En tout cas, je savais qu'elle était limitée dans le temps. »*

## L'impact sur la vie familiale

**Plus de 6 victimes sur 10 rapportent que les violences sexuelles ont eu un impact sur leur vie familiale.**

Si les conséquences sur la vie familiale sont assez diversifiées, la rupture des liens avec l'agresseur et/ou les membres de la famille sont les effets les plus souvent évoqués par les victimes.

Les violences sexuelles, notamment lorsqu'elles sont incestueuses, entraînent un certain nombre de souffrances spécifiques pour les victimes.

Il y a, par exemple, la division familiale, qui est souvent reprochée à la victime, la perte de confiance dans les structures protectrices telles que la famille ou la société en général, les conflits de loyauté induits, le deuil d'une partie de la famille, du fait d'un déni familial qui perdure parfois même après la condamnation de l'agresseur.

Nombreuses sont en effet les victimes qui révèlent les violences à leur famille et qui se trouvent exclues de la famille. **C'est pourquoi, dans ses conclusions intermédiaires, la CIIVISE a préconisé la prise en compte d'un préjudice familial spécifique dans les cas d'inceste** (voir p. 62 des CI).

*« Une sorte d'abîme d'incompréhension s'est créé entre ma famille et moi. Je suis devenue l'objet de rejet, humiliations, procès d'intention, voire calomnies, parce que ça a duré, ça dure encore maintenant. Il y a une sorte de mur qui s'est dressé entre moi et les autres. »*

*« Ma famille m'a tourné le dos au fur et à mesure. Je me suis sentie, c'est toujours le cas, d'ailleurs, extrêmement seule. Au mois de septembre, c'était l'anniversaire de mon père. Au mois de novembre, c'était l'anniversaire de ma belle-mère. Le mois suivant, c'est Noël, suivi du Nouvel An. Tous les mois, il y avait toujours quelque chose pour me rappeler que j'étais toute seule, quoi. Toute seule, complètement seule et ce n'était pas facile. »*

Les conséquences qui touchent la maternité – et plus largement la parentalité – sont rarement décrites. Pourtant, elles apparaissent à de très nombreuses reprises dans les témoignages qui sont confiés à la CIIVISE. Il y a, d'une part, l'hypervigilance et la peur de reproduire les agressions sur leurs propres enfants.

*« J'ai refusé la maternité et je ne l'ai jamais regretté car j'aurais eu tellement peur pour eux qu'ils n'auraient pas été heureux ! »*

*« Même si aujourd'hui tout me sourit, j'ai une femme et une petite fille, j'aimerais vous dire à quel point c'est difficile de vivre ça, de stresser au quotidien. La simple tâche sur les fesses de ma fille me provoque des angoisses et je me demande si elle n'a pas la même malchance que moi. »*

Il y a, d'autre part, le renoncement à la maternité et à la construction d'une famille.

*« Je n'ai absolument pas pu construire de famille. Je n'ai pas eu de désir d'enfant. Ça, ça reste pour moi une profonde interrogation, mais c'était pour moi inconcevable d'être enceinte. C'était l'horreur absolue. J'adore les enfants, j'ai un super contact avec eux, ils se sentent très bien quand je suis dans la protection, mais moi, faire un enfant en moi, c'était juste impossible. »*

*« Ça m'a empêché d'être attirée ou d'attirer des hommes avec qui j'aurais pu construire une famille, mais j'avais une telle angoisse de la grossesse, que je pense que j'ai tout fait pour l'éviter. »*

## Pour une politique de protection : « Je témoigne pour moi, et pour protéger les autres enfants. »

A chaque fois qu'une personne accorde sa confiance à la CIIVISE et lui confie son témoignage, elle dit le faire pour deux raisons indissociables : « *je le fais pour moi, et pour que les enfants soient mieux protégés.* »

Au terme du questionnaire, les personnes étaient invitées à formuler des préconisations pour une meilleure protection des enfants.

**8 victimes sur 10 proposent des perspectives d'amélioration.  
100% des personnes dénoncent le fait que « la société ne protège pas suffisamment les victimes ».**

L'analyse qualitative des 5 008 premières réponses des victimes est éclairante.

Plus de 3 victimes sur 10 proposent une « écoute et des structures d'accueil » pour les victimes, plus d'une sur 3 appelle à des changements en matière de « justice », une sur 4 dans le système éducatif et plus d'une sur 10, dans le « milieu médical ».

*« Il faut un numéro national ouvert en permanence, pas juste le temps d'une commission. »*

*« Je pense qu'il faudrait pouvoir demander non pas une somme d'argent, mais un suivi psychologique pris en charge jusqu'à une certaine somme par l'agresseur pour aider à réparer. »*

*« Ce dont je voudrais témoigner, c'est la nécessité d'être attentif à nos enfants. Enfant, j'ai parlé à demi-mots à ma mère, j'ai eu des troubles alimentaires type vomissements récurrents, j'ai subi du harcèlement scolaire. Adolescente, un prof trouvait étrange que je ne me révolte jamais. Mais jamais personne ne s'est posé la question : pourquoi ? »*

*« Il est impératif que la place de la victime soit prise à sa juste valeur dans le cadre de l'instruction des dossiers, il est tout à fait anormal que la victime se sente jugée constamment alors que l'agresseur se complaît dans le « doute qui pourra lui profiter » ».*

# Mettre en œuvre les préconisations de la CIIVISE

---

La commission a reçu 16 414 témoignages depuis le 21 septembre 2021. Chaque récit est singulier, mais tous ces témoignages imposent que nous construisions une stratégie de protection pour lutter contre leur impunité, protéger les enfants qui révèlent des violences sexuelles et leur donner les soins qu'ils sont en droit d'attendre.

Le 31 mars dernier, la commission a publié ses conclusions intermédiaires et a formulé 20 préconisations dont la mise en œuvre assurera un niveau plus élevé de protection des enfants contre les violences sexuelles.

Certaines de ces préconisations appellent des modifications de nature législative ou des changements dans les pratiques professionnelles. D'autres imposent d'y consacrer les moyens nécessaires, c'est-à-dire d'allouer aux différentes institutions et professionnel.le.s les budgets qui leur permettront de mettre en œuvre l'ensemble de ces mesures. **La protection des enfants n'attend pas.**

S'agissant des changements législatifs ou des pratiques professionnelles, la CIIVISE a notamment insisté sur la nécessité de mieux prendre en compte le parcours judiciaire de l'enfant victime et de lutter contre l'impunité des agresseurs.

Dans cet objectif, il faut progresser dans l'accompagnement de l'enfant victime au cours des procédures judiciaires (présence d'un avocat dès l'enquête, accompagnement par un administrateur *ad hoc*).

Pour les cas d'inceste parental, la CIIVISE rappelle qu'elle a préconisé la suspension de l'autorité parentale et du droit de visite et d'hébergement du parent mis en cause en cas de poursuites pénales ainsi que le retrait systématique de l'autorité parentale en cas de condamnation pour inceste contre son enfant.

**Ces 20 préconisations sont réalistes et réalisables. Elles doivent être mises en œuvre en urgence. A l'approche des discussions budgétaires pour l'année 2023, la CIIVISE entend insister sur 5 préconisations qui nécessitent un renforcement des moyens financiers.**

## Mesure 1 : le repérage systématique

Chaque année, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles, le plus souvent dans le cercle familial.

Or la plupart de ces enfants sont invisibles. Le nombre de plaintes montre que les violences sexuelles faites aux enfants font l'objet d'une sous-révélation massive. Le nombre de condamnations montre que les agresseurs bénéficient largement d'un système d'impunité.

L'urgence, c'est d'aller chercher ces enfants pour les mettre en sécurité, pour les protéger, pour leur donner des soins spécialisés qui leur permettront de ne pas endurer des souffrances somatiques et psychotraumatiques leur vie durant.

Aller les chercher, c'est donc une attitude volontariste de chaque adulte et de l'institution dans laquelle il travaille. Ce n'est pas attendre que l'enfant parle mais c'est lui permettre de révéler les violences en lui inspirant confiance.

D'abord, tout simplement, en lui posant la question : c'est le repérage systématique. Face à la stratégie de l'agresseur, la société doit avoir une stratégie de protection. Alors que l'agresseur a imposé le silence à l'enfant et lui a interdit de parler, chaque professionnel.le doit, à la place qu'il occupe dans la chaîne de la protection et sans confusion des rôles, permettre la révélation des violences et amorcer la mise en sécurité de l'enfant.

La mise en oeuvre de cette stratégie de protection ambitieuse nécessite le renforcement des moyens humains dans tous les espaces de vie fréquentés par les enfants : médecins et infirmier.e.s scolaires pour les entretiens de dépistage, assistant.e.s sociaux.ales, éducateur.rice.s. La formation initiale et continue de tou.te.s ces professionnel.le.s est aussi une nécessité.

**Préconisation 1 : organiser le repérage systématique des violences sexuelles auprès de tous les enfants par tous les professionnel.le.s.**

## Mesure 2 : création d'une cellule de soutien pour les professionnel.le.s

Les violences sexuelles sont des urgences médico-psychologiques, juridiques et sociales.

Dès lors qu'un.e professionnel.le a reçu des révélations ou a repéré un enfant victime de violences sexuelles, et notamment d'inceste, la mise en sécurité de l'enfant s'impose en urgence. Le ou la professionnel.le qui se trouve aux côtés d'un enfant victime doit le sécuriser dans un moment de grande détresse.

Cette situation est susceptible de générer du stress pour l'adulte lui-même. La mise en sécurité de l'enfant implique une réponse pluri-disciplinaire médicale, psychologique, socio-éducative et juridique qui doit le plus souvent être donnée dans l'urgence. Dans ces circonstances, des conseils doivent pouvoir être donnés par une cellule de soutien disponible par téléphone sur l'ensemble du territoire national.

Or les professionnel.le.s sont souvent isolé.e.s et auraient avantage à bénéficier de conseils et d'outils partagés lorsqu'ils et elles sont confronté.e.s à des situations d'enfants victimes de violences sexuelles, et notamment d'inceste. Ces professionnel.le.s peuvent travailler au sein de services avec une hiérarchie ou bien isolé.e.s, notamment dans un cadre libéral.

Les médecins et professionnel.le.s de santé doivent pouvoir bénéficier de conseils de pair.e.s.

Créé par la loi du 10 juillet 1989, le Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (SNATED) ou 119 a vocation à répondre principalement aux enfants en danger et aux adultes proches (famille, voisinage). Ce dispositif n'exclut pas la possibilité d'appels par des professionnel.le.s.

Toutefois, en 2020, seuls 5,7% des appels au 119 provenaient de professionnel.le.s (professionnel.le d'accueil de l'enfance, d'établissement d'accueil, enseignant.e, autre personne de l'éducation nationale, élu.e, personnel de mairie, professionnel.le de santé, professionnel.le du département, professionnel.le exerçant en institution, autre professionnel.le institutionnel.le, intervenant.e artistique-sportif).

Il est donc essentiel que soit créée une cellule nationale de soutien aux professionnel.le.s confronté.e.s à des situations d'enfants victimes de violences sexuelles, composée de professionnel.le.s de tous les métiers concernés (santé, éducation, police, justice).

**Préconisation 3 : créer une cellule de conseil et de soutien pour les professionnel.le.s destinataires de révélations de violences sexuelles de la part d'enfants**

### Mesure 3 : augmentation des moyens de lutte contre la cyber-pédocriminalité

Les services de police judiciaire spécialisés en cyber-pédocriminalité ont pour mission d'identifier les cyber-voyeurs, c'est-à-dire ceux qui consomment du contenu pédopornographique mais aussi les cyber-agresseurs et enfin d'identifier les enfants victimes pour les mettre en sécurité.

Les pédocriminels utilisent les nouvelles technologies (diffusion de photographies d'enfants ou moyen de contacter un enfant) par les réseaux sociaux (système de tchat, Discord) et les jeux en ligne (les enfants sont seuls devant leur ordinateur). La cybercriminalité par le biais des jeux en ligne est en augmentation : le *grooming*, à savoir le fait de créer un lien émotionnel avec un enfant afin de réduire ses inhibitions dans le but de l'agresser sexuellement, est en augmentation de 3 000 %.

Pour autant, les services de police judiciaire spécialisés dans la cyber-pédocriminalité manquent encore des moyens humains et matériels nécessaires à une lutte efficace contre ces pratiques. Les estimations, qui placent la France parmi les pays européens les plus concernés par ce phénomène, contrastent dramatiquement avec les effectifs alloués à la lutte contre la cyber-pédocriminalité.

On compte ainsi, d'après les données d'Interpol, 152 enquêteur.rice.s aux Pays Bas, soit à peu près 1 enquêteur.rice pour 100 000 personnes ; 321 enquêteur.rice.s en Grande Bretagne, soit à peu près 1 enquêteur.rice pour 200 000 personnes ; et seulement 30 enquêteur.rice.s en France, soit à peu près **1 enquêteur.rice pour 2,2 millions de personnes**.

L'insuffisance des moyens humains et matériels dédiés à la lutte contre la cyber-pédocriminalité se traduit par l'identification d'un très faible nombre d'agresseurs et de victimes. Les services de police judiciaire spécialisés dans la cyber-pédocriminalité doivent donc être renforcés.

**Préconisation 9 : doter les services de police judiciaire spécialisés dans la cyber-pédocriminalité des moyens humains et matériels nécessaires**

## Mesure 4 : prise en charge des soins spécialisés

Tous les témoignages reçus par la CIIVISE le confirment, les violences sexuelles subies dans l'enfance créent des souffrances physiques et psychotraumatiques extrêmes et durables (conduites d'évitement, cauchemars traumatiques, hyperactivité, dissociation, dépression sévère, etc.). La société en prend peu à peu conscience après les avoir longtemps minimisées. C'est un progrès et cette prise de conscience doit aller jusqu'à l'exigence de réparation à laquelle ces enfants ont droit, même s'ils sont devenus adultes.

La réparation, c'est d'abord le soin. L'état des connaissances permet d'affirmer qu'il existe des soins spécialisés en psychotrauma. Ne pas les prodiguer aux enfants victimes est une perte de chance inacceptable. Ces soins existent, la société doit s'organiser pour qu'ils soient dispensés.

Le coût des soins est aussi un obstacle à la reconstruction qu'il est indispensable de mieux prendre en compte. De nombreuses personnes qui ont témoigné auprès de la CIIVISE ont expliqué qu'elles avaient dû renoncer aux soins pour elles-mêmes ou pour leurs enfants pour des motifs financiers.

*« Les soins que je me paie, la société ne les reconnaît pas, la sécurité sociale non plus et pourtant ... Je ne sais pas comment font les gens qui n'ont pas ce que je gagne. »*

*« Je crois que j'ai dépensé une voiture ou deux pour ma reconstruction psy. »*

La définition d'un parcours de soin pour les victimes de violences sexuelles dans l'enfance impose donc deux aspects indissociables : la spécialisation des praticien.ne.s pour soigner le psychotraumatisme et la prise en charge financière de ces soins pour que les victimes qui en ont besoin y aient un accès réel.

**Préconisation 15 : garantir des soins spécialisés en psychotrauma aux enfants victimes de violences sexuelles et aux adultes qu'ils deviennent**

## Mesure 5 : diffusion d'une grande campagne d'information

Chaque enfant doit pouvoir vivre et grandir en sécurité. Son bien-être et son développement en dépendent. Pour apprendre, pour dormir, pour jouer, pour nouer des relations en sécurité, il faut être protégé de la violence et de la terreur.

La prévention des violences sexuelles est une responsabilité collective. C'est une grande cause qui doit mobiliser la société tout entière. Une grande campagne nationale s'impose.

Elle devra être ambitieuse, répétée et accessible à tou.te.s, et en particulier aux personnes en situation de handicap.

Plusieurs associations ont, ces dernières années, mené des campagnes de sensibilisation. Toutefois, ces initiatives associatives se heurtent à un manque de moyens et de relais au niveau étatique, ce qui en limite nécessairement la portée. Depuis la campagne d'information et de prévention sur les maltraitances et les violences sexuelles sur mineur.e.s « *Se taire, c'est laisser faire* » en 2002, les pouvoirs publics n'ont jamais axé de campagne de prévention sur les violences sexuelles faites aux enfants mais ont privilégié des campagnes globales sur les violences faites aux enfants.

Si une approche transversale est utile, pour souligner notamment le continuum des violences faites aux enfants, elle doit aujourd'hui être complétée par des campagnes plus spécifiques.

**Préconisation 20 : organiser une grande campagne nationale sur les violences sexuelles faites aux enfants afin de faire connaître leurs manifestations et leurs conséquences sur les victimes, de faire connaître les recours possibles pour les victimes, de mobiliser les témoins en rappelant que ce sont actes interdits par la loi et sanctionnés par le Code pénal.**



---

---

COMMISSION  
INDÉPENDANTE  
SUR L'**INCESTE** ET  
LES **VIOLENCES**  
**SEXUELLES**  
FAITES AUX **ENFANTS**

---

---

CIIVISE

**Contact presse**

Commission indépendante sur l'inceste et les violences  
sexuelles faites aux enfants (CIIVISE)

**Alice Gayraud**  
**Responsable du plaidoyer et de la communication**

alice.gayraud@sg.social.gouv.fr  
07 61 46 46 10